

Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais j'aimerais vous signaler qu'un grand nombre de Canadiens d'origine chinoise dans l'Ouest sont des entrepreneurs ou exercent une profession libérale. La majorité d'entre eux travaillent dans le domaine des ventes, dans l'industrie des services ou dans les bureaux. La plupart d'entre eux se considèrent Canadiens d'abord, Chinois ensuite. Mais, fait important, ils savent que parmi tous les groupes culturels au Canada, leurs familles ont été les seules à devoir payer des droits d'entrée et qu'il leur était effectivement interdit d'immigrer au Canada entre 1923 et 1947. On dit plus loin:

Les attitudes ont finalement changé au Canada, de sorte que le racisme officiel, avec un grand «R», n'existe plus. Les Blancs, ou les Européens, ne s'attendent plus à ce que les Chinois ou les autres groupes «s'assimilent». Ces derniers peuvent maintenant préserver et célébrer leur identité culturelle et être à la fois Canadiens et Chinois dans la mesure qui leur convient.

Cela dit, j'espère que cette motion sera adoptée et que les députés ministériels n'en prolongeront pas la discussion jusqu'à le renvoyer *sine die*.

J'aimerais signaler à la secrétaire parlementaire qui a pris la parole il y a quelques instants que le dernier budget, si je ne m'abuse, prévoit l'octroi de 12 ou de 14 millions de dollars aux hommes d'affaires canadiens pour les encourager à apprendre les langues parlées dans les pays de la région du Pacifique. Le même budget réduit de 4 millions de dollars, je crois, les fonds alloués aux programmes des langues ancestrales existant à l'échelle nationale, soit le total des crédits prévus pour ces programmes.

Autrement dit, le gouvernement a de l'argent pour les choses qu'il veut, mais il ne semble jamais en avoir, avant les prochaines élections, pour les causes qui sont justes et qui ont fait la honte du Canada pendant de nombreuses années.

J'espère que les députés du gouvernement ne tenteront pas maintenant, l'un après l'autre, de prolonger la discussion sur cette excellente motion jusqu'à la renvoyer *sine die*.

Des voix: Bravo!

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour donner suite à la motion de mon collègue au sujet de la taxe de capitation imposée aux immigrants chinois entre 1885 et 1923.

La taxe de capitation de 1885 et la Loi de l'immigration chinoise de 1923 découlaient de la crainte que beaucoup nourrissaient à l'époque à l'égard des immigrants chinois. La portée des mesures racistes et discriminatoires aux-

quelles les Chinois ont toujours été assujettis dans notre pays ne cesse de stupéfier notre génération.

Nous vivons à une autre époque. Mes collègues ont souligné ce fait, de même que les mesures prises par le gouvernement pour favoriser un esprit de respect et d'égalité. Le Canada était signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies en 1948 et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a également adopté la Charte canadienne des droits et libertés, qui renferme des dispositions relatives à l'égalité de tous les citoyens.

Les Canadiens de toutes les cultures ont un bon cadre législatif pour lutter contre la discrimination raciale. Par exemple, ils ont la *Loi canadienne sur le multiculturalisme*, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, y compris des mesures concernant la représentation des minorités visibles dans la fonction publique.

Mes collègues ont parlé d'autres programmes et initiatives de sensibilisation que le gouvernement a mis de l'avant pour éliminer la tare qu'est le racisme dans tous les secteurs de la société canadienne: l'enseignement, les médias, les lieux de travail, les entreprises, les services de santé et sociaux, ainsi que dans tous les paliers de l'administration publique. En déposant le projet de loi C-63, qui établit la Fondation canadienne des relations raciales, le gouvernement s'engage à supprimer le racisme au Canada.

Toutes ces mesures protègent une caractéristique très évidente qui est un sujet de fierté pour les Canadiens. Elles montrent que le Canada est une société multiculturelle dont les Canadiens d'origine ou d'ascendance chinoise sont une composante importante.

On a fini par abroger la Loi de l'immigration chinoise en 1947. Et en 1967, on supprimait les derniers vestiges de la discrimination anti-chinoise. Ces victoires ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont dues aux luttes et à la détermination de générations de Canadiens d'origine chinoise auxquelles s'est jointe finalement la majorité des Canadiens qui ne pouvait tolérer plus longtemps pareille discrimination.

Cette lutte a commencé avec l'établissement des toutes premières communautés chinoises au Canada, lorsque les Canadiens d'origine chinoise sont venus, comme on l'a expliqué tout à l'heure, construire un chemin de fer dans des conditions de travail effroyables. Ces Canadiens ont bâti notre pays pendant les premières années de la Confédération. Aujourd'hui encore, ils continuent de le bâtir avec le concours d'autres Canadiens.